



**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de **THIVERVAL-GRIGNON**

le Directeur départemental des Finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
- M. BOSSE Daniel - M. BRILLANT Didier - M. BUXERAUD Michel - M. CAPPELLO Jerome - MME COME Hélène - MME GARCIA Luisa	- M. JOURMIER Sylvain - MME JOURNE Sandrine - MME KERVERN Sophie - MME LANDRY Claire - MME LANEN Catherine - M. MEULENYSER Laurent

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Versailles, le 7 septembre 2020

Monsieur le Maire de Thiverval-Grignon

Madame la responsable du Service des Impôts des Particuliers de Plaisir

Monsieur la responsable du Service de Fiscalité Directe Locale de la Direction départementale des Finances publiques des Yvelines

Pour le directeur départemental des Finances publiques,
La responsable adjointe du Pôle de gestion fiscale
Administratrice des Finances publiques

Anne TARDIEU